

D2023-9-5-23

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 28 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **45**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **5**
 Nombre de membres excusés : **3**
 Nombre de membres absents : **8**

Date de convocation :
22 septembre 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**
- 6 OCT. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**
- 6 OCT. 2023

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

3 - Domaine et Patrimoine

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Commune de Vire Normandie – parc d'activités économiques la Papillonnière :
 Déclassement d'une partie de la rue Fulgence Bienvenüe

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT				X	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La rue Fulgence Bienvenüe est l'une des principales artères du parc d'activités économiques La Papillonnière situé sur la commune déléguée de Vire. Elle débute au niveau de la RD 577 (route de Caen) pour finir en impasse au niveau de la plateforme logistique de Normandise Pet Food.

Depuis l'extension du parc d'activités (programme PIPA), l'extrémité de la rue Fulgence Bienvenüe n'est plus employée que par les véhicules se rendant sur le site de Normandise Pet Food qui entoure cette portion de voie.

Les autres usagers du parc empruntent, pour entrer ou sortir du parc d'activités, les nouvelles voies créées à l'occasion de l'extension : la rue de la Villa Romaine et la rue Guy Galopin.

Aussi, l'entreprise Normandise Pet Food a sollicité, de la commune de Vire Normandie, demeurée propriétaire de la voirie, la possibilité d'acquérir cette portion de rue de 47 m de long environ, parallèlement à l'acquisition des parcelles voisines cadastrées A n° 647 et 685 partie auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau, gestionnaire de ce foncier dans le cadre de sa compétence développement économique.

L'ensemble de ces fonciers, communaux et intercommunaux, serait cédé au tarif de **15,50 € HT/m²**.

S'agissant d'une voie classée dans le domaine public communal, elle est, pour l'heure, inaliénable et imprescriptible. Aussi, afin d'être en mesure à l'avenir de procéder à son aliénation et compte tenu de sa désaffectation, il convient que la commune de Vire Normandie mette en œuvre une procédure de déclassement régie par le code de la voirie routière.

S'agissant d'un projet de déclassement de voirie intervenant au sein d'un parc d'activités économique, la commune de Vire Normandie a sollicité, par délibération du 22 mai 2023, préalablement à la mise en œuvre de la procédure, l'avis de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie les 5 octobre 2022 et 20 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, émettre un avis favorable à la mise en œuvre par la commune de Vire Normandie d'une procédure de déclassement de cette portion de la rue Fulgence Bienvenüe enclavée dans le site de Normandise Pet Food en prélude à son aliénation au profit de la dite société ou de toute société venant se substituer à elle.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

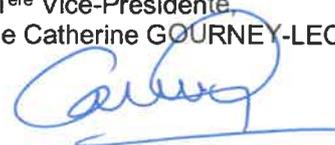
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS




La 1^{ère} Vice-Présidente
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE



Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	44	1	5	3	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	45				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

